Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D054_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN FLEURY, PREMIER ADJOINT AU MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel,
M. ALLANO Gaëtan.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 054-2026
7.1

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL :
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Rapporteur : Madame Béatrice COSSON

Le Conseil Municipal,

En l'absence de Monsieur Le Maire, ayant quitté momentanément la séance ;

Sous la Présidence de Monsieur Christian FLEURY ;

Considérant le principe fondamental en matière de finances publiques de séparation entre l'ordonnateur (la collectivité / le maire : donneur d'ordre de paiement des dépenses et d'encaissement des recettes) et le comptable public (Service de Gestion Comptable du Trésor Public : virements et encaissements réels des fonds, trésorerie) par lequel deux comptabilités distinctes, parallèles et concomitantes sont tenues ;

Considérant que les comptabilités 2025 de l'ordonnateur et du comptable sont strictement identiques et conformes ;

Sur proposition de la commission municipale en charge des finances réunie le 30 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D054_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

- **SUIT l'avis émis par la commission municipale des Finances**
- **APPROUVE le bilan d'exécution comptable de l'exercice 2025 ;**
- **VOTE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.**

FONCTIONNEMENT 2025	
DEPENSES	2 431 802,75 €
RECETTES	3 038 428,62 €
RESULTAT N	**606 625,87 €**
RESULTAT REPORTE DE N-1	
RESULTAT DE CLOTURE N	**606 625,87 €**

INVESTISSEMENT 2025	
DEPENSES	1 724 766,26 €
RECETTES	2 312 599,64 €
RESULTAT N	**587 833,36 €**
RESULTAT REPORTE DE N -1	1 642 275,89 €
RESULTAT CLOTURE N	2 230 109,25 €

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Président de Séance,
Christian FLEURY

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)